

L'école à l'hôpital

Assurer la scolarisation d'un enfant malade ou hospitalisé n'est pas forcément facile. Suivant les départements, les solutions proposées peuvent être très variables. Néanmoins, tant pour l'avenir de l'enfant que pour son bien-être - en faisant ses devoirs, par exemple, il retrouve un semblant de «normalité» et oublie la maladie pendant un moment, cela s'avère nécessaire. Plusieurs possibilités s'offrent à vous à ce moment là.

L'enseignement à distance

Que votre enfant soit à l'école primaire ou au collège, l'enseignement à distance lui permet de suivre une scolarité à peu près normale. Dépendant de l'Education nationale, le CNED (Centre National d'Enseignement à Distance) dispense les mêmes cours que ceux des établissements scolaires. Les professeurs, diplômés de l'Education nationale, assurent le suivi pédagogique à distance (envoi des devoirs et des corrections, par exemple). Les diplômés, quant à eux (brevet des collèges, baccalauréat), doivent être passés dans les mêmes conditions que les autres collégiens ou lycéens même si des aménagements peuvent être prévus : session de septembre, temps supplémentaire accordé lors des examens (un tiers du temps en plus), etc.

Sachez tout de même que l'enseignement à distance nécessite une certaine rigueur : ce n'est pas toujours facile pour un enfant de s'atteler seul à une table de travail. Sans être constamment auprès de lui, essayez de le suivre au plus près et dans la mesure du possible, essayez de respecter les horaires de travail que vous avez fixé préalablement avec lui.

Les centres scolaires de l'Education nationale

Dans certains départements, l'Education nationale prend en charge l'éducation des enfants hospitalisés en détachant un ou plusieurs enseignants, principalement des professeurs des écoles. L'enseignant élabore prioritairement un programme de travail individualisé en concertation avec l'enfant et l'équipe soignante. Il va s'appuyer, si cela est possible, sur le programme et les documents de travail de l'établissement scolaire d'origine de l'enfant, afin de faciliter le retour ultérieur de ce dernier à l'école. Le temps d'enseignement s'effectue le plus souvent individuellement au chevet des enfants, ou parfois par très petits groupes dans les espaces collectifs du service. Les disciplines fondamentales sont privilégiées. Le travail scolaire effectué à l'hôpital peut être validé en liaison avec l'établissement scolaire d'origine (passation des contrôles ou des évaluations) ; un aménagement peut être proposé pour les examens (temps supplémentaire accordé lors des examens, report de session ou de notes) en fonction de la législation.

En fin de séjour, l'enseignant informe l'établissement d'origine de l'enfant du travail effectué : notions acquises ou à reprendre.

Les associations

Dès 1929, s'est créée une association, « l'Ecole à l'Hôpital », qui prend en charge le suivi scolaire des enfants hospitalisés. Parallèlement aux classes ouvertes dans les hôpitaux par l'Education nationale, « l'Ecole à l'Hôpital » fait appel à des bénévoles, soit pour assurer des cours au niveau de l'enseignement secondaire, soit pour intervenir à domicile auprès des enfants non hospitalisés ou en convalescence. A noter que quelques professeurs des écoles sont détachés par le ministère auprès de l'association. D'autres associations proposent également les services d'enseignants bénévoles. Vous en trouverez la liste détaillée sur le site Sparadrap.org.